



Qui paie quoi bailleur locataire entreprise

Par **kiki**, le **03/09/2009** à **18:00**

Bonjour,

Nous sommes une entreprise qui louons depuis mars 2009 un local refait à "neuf" par un organisme public

Des le mois de mai, une fenetre à double vitrage a présenté une fêlure qui fend la vitre sur toute la longueur. Nous avons everti immédiatement le propriétaire qui nous dit que c'est à notre charge ! Or pour nous il s'agit d'un vice caché

Qui paie quoi alors ?

Merci